



Annulation adoption simple

Par **jjulien**, le **23/02/2015 à 23:08**

Bonjour,

Je souhaiterais annuler mon adoption simple car je ne veux plus avoir aucuns liens avec le monstre qui est officiellement mon père, mais que je n'ai pas vu depuis 20ans.

J'ai 39ans et 4 enfants. Mon père est mort lorsque j'avais 8ans. Ma mère s'est remariée avec un homme violent qui était attiré par l'assurance vie de mon père. (c'était sa 3ème femme, les deux autres étant aussi veuves quand il les a épousé, et elles ont toutes touché une assurance-vie de leur mari décédé) Il m'a adopté 2 ans plus tard. Je n'étais pas d'accord car je pleurais encore toutes les nuits la mort de mon père, mais personne ne m'a demandé mon avis, et j'ai du changer de nom de famille à 10 ans (assez traumatisant, surtout que j'adorais mon père) Mon père adoptif m'a prit en grippe et a été violent avec moi, psychologiquement et physiquement pendant plusieurs années. Il me frappait, me donnait des punitions du genre transporter des troncs d'arbre d'un point A à un point B puis les ramener au point A... jusqu'à ce que je tombe d'épuisement (il était exploitant forestier) et m'enfermait parfois la nuit dans la cave pas chauffée pour "que je réfléchisse à la chance que j'avais". Ma mère dépressive n'a jamais rien fait pour s'interposer. Ils ont divorcé lorsque j'avais 19ans. Je suis parti à ce moment-là de la maison et je n'ai jamais revu mon "père".

Je n'ai plus de contacts avec ma mère car je ne lui ai jamais pardonné. Contactée il y a 10 ans lors de la naissance de mon premier enfant, elle a refusé de le voir et a refusé de s'excuser pour mon enfance gachée, pretextant que s'il me punissait, je l'avais surement bien cherché (sic) j'ai quelques rares contacts avec mes 1/2 soeurs via facebook (je ne les ai jamais revues) mais elles ne veulent pas parler de ce qui s'est passé pendant notre enfance. Personne ne veut témoigner des mauvais traitements que j'ai subits hormis un ancien voisin. ils ont tous peur de mon "père".

Aujourd'hui, cet homme est vieillissant, et je sais qu'il a un dossier de surendettement "officiel" et des dettes de jeux "officieuses" avec des personnes louches. Il ne vivra pas encore 20ans.

Je ne veux rien devoir payer pour ce monstre, ni maison de retraite, ni dettes, ni frais funéraires. Je souhaite révoquer l'adoption simple pour motif grave (mauvais traitements) mais comment prouver les faits 30 ans après sachant que ma famille ne

témoignera pas? Il est capable de trouver de faux témoins pour contrer mon témoignage.rnrnPensez vous que j'ai une chance d'annuler cette adoption? J'ai peur de me lancer dans une procédure qui risque de ne pas aboutir et qui réveillera des fantômes pour rien. (je suis sous anti-depresseur depuis 20ans)rnrnSi l'adoption est annulée, devrais-je obligatoirement changer de nom? Mes enfants portent mon nom (le nom de mon "faux" père) si je change de nom devront-il eux aussi changer de nom? Je ne souhaite pas mêler mes enfants à cette histoire, je ne veux pas qu'ils changent de nom, est-ce possible? rnrnMerci pour vos réponses